

N° 25-2022

L'an deux mille vingt deux, le 4 juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Michel TREBOSC le trente juin deux mille vingt deux.

Etaient présents: Mmes ALPIN Marie-Laure, AZNAR Nathalie, CARENSAC Fabienne, CLERGUE Christel, : Clarion ESTÉVENY, GONTHIER Céline, LUGAN Christine, Mrs BOUSQUET François, COGNE David, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, LEVEAUX Stéphane et TRÉBOSC Michel.

Excusés Alain LEMONNIER et Pierre-Jean LHEROT
Mme Nathalie AZNAR est nommée secretaire de séance.

Nombres de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Objet : Garde-corps de l'aménagement de la place de la salle des fêtes

Monsieur le maire explique que dans le cadre de l'aménagement de la place de la salle des fêtes, il est maintenant nécessaire de poser un garde-corps.

Après discussion et par souci d'harmonisation du centre bourg, le Conseil Municipal décide de confier la fabrication et la pose du garde-corps à l'entreprise BPSI à qui le Conseil a déjà attribué la fabrication et la pose des précédents garde-corps du centre du village.

Après avoir exposé les détails et le montant du devis de l'entreprise BPSI de 13 974 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier les travaux à l'entreprise BPSI pour un montant total de 13 974 euros TTC.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sisdits.

Le Maire,
Michel TREBOSC

